

Impressum

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **33 (1996)**

Heft 1278

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

On ne peut financer le social avec des taxes conjoncturelles

Il est toujours difficile de poursuivre deux objectifs, par exemple scier une branche et s'asseoir dessus. C'est ce que proposent

ceux qui veulent lutter contre la pollution avec des taxes dont le produit irait aux œuvres sociales.

L'ÉNERGIE AIGUISE LES appétits, au point que des taxes la frappant sont imaginées pour financer toutes sortes de prestations sociales. Ce sont les écologistes qui souhaitent voir taxer l'énergie pour payer un abaissement de l'âge donnant droit à l'AVS – une initiative dans ce sens a abouti récemment. Et c'est un écologiste, le député vert genevois Andreas Saurer, qui voudrait recourir à une taxe sur l'énergie pour financer l'assurance maladie (*Le Courrier* du 13 novembre).

Donner un prix à ce qui est gaspillé

Pour sympathiques qu'elles soient ces propositions posent davantage de problèmes qu'elles n'en résolvent.

En soi, une taxe sur l'énergie, ou plus précisément sur ses effets nocifs, est bien sûr une bonne chose: Ruth Dreifuss tente avec obstination mais sans grand succès pour le moment de faire avancer ce dossier. Une telle taxe contribuera à donner un prix à ce qui est aujourd'hui gaspillé: la qualité de l'air.

Un financement à long terme pour nos prestations sociales, que ce soit l'AVS ou les coûts de la santé, est bien sûr nécessaire. La «sécurité sociale» suisse est actuellement faite d'une addition de systèmes formant un tout incomplet et assez peu cohérent, mais qui a au moins un mérite: son mode de financement, s'il n'est pas toujours très heureux et pèse trop largement sur le revenu du travail, est diversifié, ce qui lui assure une certaine solidité.

C'est la réunion de ces deux composantes – taxe sur l'énergie et prestations sociales – qui pose problème. Le fondement d'une taxe sur l'énergie est d'être incitative, soit de pouvoir être «économisée» par les particuliers et les entreprises qui limitent leur consommation. Donc, si cette taxe est efficace, son rendement diminuera au fil des ans; le financement de prestations sociales ne saurait reposer sur des bases aussi aléatoires. Même remarque pour les impôts sur l'alcool, le tabac, ...

Système boiteux

Bref, une taxe sur l'énergie est nécessaire, mais son but doit être de faire diminuer les émissions nocives. Et un financement à long terme des prestations sociales est tout aussi nécessaire, mais il ne peut dépendre de la quantité d'énergie consommée. Evitons de répéter les erreurs des années 80, époque durant laquelle nombre de collectivités publiques ont engagé des dépenses durables sur la base de financements conjoncturels.

Cela dit, les approches théoriques globales ne manquent pas et les modèles de financement cohérents existent. Ils ont pour base de faire dépendre le financement du type de prestation – assurance, assistance, prestation générale, etc. – et d'assurer un système stable et durable. Et il serait temps d'empoigner ce problème, ce qui ne peut être fait qu'au niveau fédéral: les cantons sont en train de s'adapter à une situation nouvelle (qu'on songe aux changements effectifs ou annoncés dans le domaine de l'assis-

tance sociale et des allocations familiales), avec le risque de recréer un système boiteux qu'il sera impossible de modifier pendant une génération.

Repenser la solidarité et casser les liens pervers

Il faut pourtant songer à élargir l'assise de certaines prestations sociales: pourquoi les retraités, souvent à l'aise financièrement et qui ont bénéficié d'une longue période de prospérité et de faibles cotisations, ne manifesteraient-ils pas leur solidarité en contribuant au financement de l'assurance chômage? Il faudrait aussi casser certains liens pervers: comment justifier que les allocations familiales, prestations censées être universelles, soient financées par les employeurs?

Les données changent, de nombreux cantons bougent: les temps sont propices à un chantier national. *pi*

Coordination fédérale et prix de l'essence

UN NOUVEAU PROJET qui tend à la réduction des émissions de CO² après l'an 2000 vient d'être présenté. Il a été par rapport à l'avant-projet de 1994 intelligemment remanié; étalé dans le temps, introduction des taxes seulement si l'objectif n'est pas atteint à l'aide d'autres mesures, redistribution intégrale aux entreprises et aux particuliers du produit des taxes. En revanche la ponction sur l'essence serait extrêmement élevée pour atteindre si nécessaire 2,5 milliards. On entend déjà les protestations, relayées par les journaux populistes. Certes l'ouverture du débat sera intéressante. Mais bientôt s'amorcera la campagne pour le financement des NLFA, qui exigera une hausse de 10 cts du prix de l'essence. L'enjeu est d'importance. Faut-il avant que l'affaire soit tranchée laisser envisager une hausse possible dans le futur de 50 cts? *ag*

IMPRESSUM

Rédacteur responsable:
Jean-Daniel Delley (*jd*)

Rédaction:

Claude Pahud (*cp*)

Géraldine Savary (*gs*)

Ont collaboré à ce numéro:

André Gavillet (*ag*)

Pierre Imhof (*pi*)

Yvette Jaggy (*yj*)

Jérôme Meizoz

Charles-F. Pochon (*cfp*)

Composition et maquette:

André Gavillet, Claude Pahud,

Géraldine Savary,

Secrétariat: Murielle Gay-Crosier

Administrateur délégué: Luc Thévenoz

Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA,
Renens

Abonnement annuel: 85 francs

Etudiants, apprentis: 60 francs

Administration, rédaction:

Saint-Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Téléphone: 021/312 69 10

Télécopie: 021/312 80 40

CCP: 10-15527-9